



# L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUÉS

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de vous inscrire à LISAA et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous la démarche pour vous aider à bien remplir le dossier d'inscription :

- Compléter l'ensemble des informations relatives à l'étudiant, son niveau d'études et ses responsables légaux et financiers.
- Cocher la case de la formation choisie et ses éventuelles options.
- Choisir le nombre d'échéances (paragraphe « Paiement des frais de scolarité 2022/2023 »). Ce choix conditionne le tarif qui sera appliqué en fonction du nombre d'échéances retenu mais aussi les modalités de paiement.
- Compléter, dater et signer la dernière page du dossier qui marque votre accord sur les conditions de votre inscription. Nous attirons votre attention sur la date de signature qui est la date du début de délai de rétractation.
- Compléter et signer les modalités de paiement : indiquer le nombre d'échéances choisi, remplir et signer le mandat de prélèvement par le payeur en cas de paiement par prélèvement (3 fois ou 6 fois) et **joindre votre RIB**.
- Etablir tous les chèques à l'ordre de LISAA et indiquer au dos le nom, le prénom de l'étudiant et la formation choisie.
- Joindre toutes les pièces demandées, notamment les modalités de paiement, le RIB du payeur (qui est la personne ayant signé le mandat de prélèvement).
- Joindre le chèque ou la copie de l'ordre de virement des arrhes et, le cas échéant, des frais d'inscription (se reporter à la liste des pièces demandées).
- **Renvoyer un exemplaire du dossier complet** avec toutes les pièces à l'école au 62 bd Arago 75013 Paris.

La liste de ces pièces se trouve en dernière page de ce dossier.

**Tout dossier incomplet retardera votre inscription effective à LISAA et nous vous recommandons de bien suivre les étapes ci-dessus.**

Pour toute information relative au remplissage de ce dossier, nous vous invitons à contacter le service admission de l'école.

Pour toute question relative à la facturation ou au paiement, nous vous prions d'adresser un mail à [compta\\_etudiants@lisaa.com](mailto:compta_etudiants@lisaa.com)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre meilleure considération.

L'équipe LISAA



# DOSSIER D'INSCRIPTION

Document contractuel

Étudiants français et ressortissants de l'Union Européenne  
2022/2023

N° DE DOSSIER :  
DATE D'ENVOI DU DOSSIER:  
INSCRIPTION   
RÉINSCRIPTION

L'INSTITUT  
SUPÉRIEUR  
DES ARTS  
APPLIQUÉS

LISAA Paris  
Design graphique & Motion Design  
Année préparatoire Arts appliqués

62 boulevard Arago – Paris 13<sup>e</sup> Tél. 01 85 73 23 40

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication

N° d'Unité Administrative Immatriculée (UAI) pour la formation initiale : 07560255

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle continue : 11755602275

SIRET : 789.730.744.00081

À REMPLIR EN TOTALITÉ EN LETTRES MAJUSCULES

## ÉTUDIANT

NOM: PORQUET PRÉNOM(S): FATINA SEXE: F  M   
DATE DE NAISSANCE: 16/04/1999 A: ABIDJAN  
PAYS DE NAISSANCE: CÔTE D'IVOIRE NATIONALITÉ: IVOIRIENNE  
ADRESSE DE L'ÉTUDIANT: 11 BIS RUE DE LA VISTULE  
CODE POSTAL: 75013 VILLE: PARIS PAYS: FRANCE  
TÉLÉPHONE: PORTABLE: 07 84 54 25 49  
E-MAIL: PORQUETFATINA@GMAIL.COM

Photo

## NIVEAU D'ÉTUDES 2021/2022

N°INE: ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE: LISAA  
CODE POSTAL + VILLE: 75005 PARIS  
CLASSE (NIVEAU): BAC+7 ÉTABLISSEMENT PRIVÉ OU PUBLIC:  
DIPLOME PRÉPARÉ PENDANT L'ANNÉE 2021/2022: ENTRÉE EN MASTER DE DIRECTION ARTISTIQUE  
SI VOUS AVEZ DÉJÀ OBTENU VOTRE BAC. SÉRIE: L ANNÉE D'OBTENTION: 2015  
DIPLOMES COMPLÉMENTAIRES:

## RESPONSABLES LÉGAUX / PARENTS

NOM: AMONDJI PRÉNOM(S): LOUISE AMOIN  
ADRESSE: CODE POSTAL: VILLE: AVIGNON  
TÉL. DOMICILE: 06 59 18 71 93 TÉL PORTABLE: +225 07 07 61 59 14  
EMAIL: LOUAMONDJI@GMAIL.COM  
PROFESSION: PHARMACIENNE (23)

Merci de vous reporter à la liste des professions et des catégories socio-professionnelles à la fin du document

NOM: AMONDJI PRÉNOM(S): ARISTIDE MOTTOH  
ADRESSE: CODE POSTAL: VILLE: AVIGNON  
TÉL. DOMICILE: 06 64 50 61 99 TÉL PORTABLE: +225 07 48 03 25 25  
EMAIL: ARISTIDEAMONDJI@GMAIL.COM  
PROFESSION: PHARMACIEN (23)

Merci de vous reporter à la liste des professions et des catégories socio-professionnelles à la fin du document

## FINANCEUR

RÈGLEMENT(S) PAR :  L'ÉTUDIANT  PARENT 1  PARENT 2

AUTRE (PRÉCISEZ) :

NOM : AMONDJI

PRÉNOM(S) : ARISTIDE MOTTOM

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE : AVIGNON/ABIDJAN

PAYS : FRANCE / CÔTE D'IVOIRE

TÉLÉPHONE FIXE : 06 64 50 61 99 TÉLÉPHONE PORTABLE : +225 07 48 03 25 25

EMAIL : ARISTIDEAMONDJI@GMAIL.COM

PROFESSION : PHARMACIEN (23)

*Merci de vous reporter à la liste des professions et des catégories socio-professionnelles à la fin du document*

## PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : AMONDJI

PRÉNOM(S) : LOUISE

TÉL PORTABLE : 00225 07 07 61 59 14

EMAIL : LOUAMONDJI@GMAIL.COM

QUALITÉ : MÈRE

NOM : AMONDJI

PRÉNOM(S) : ARISTIDE

TÉL PORTABLE : 00225 07 48 03 25 25

EMAIL : ARISTIDEAMONDJI@GMAIL.COM

QUALITÉ : PÈRE

## POLICE D'ASSURANCE

Responsabilité civile couvrant l'Étudiant – OBLIGATOIRE (fournir la photocopie / attestation annuelle avec votre dossier ou à la rentrée)

NOM DE LA COMPAGNIE : LA MAE

NUMÉRO DE POLICE : C901426804



# Formulaire de modalit  de paiement

Nom  tudiant : **PORQUET**  
Pr nom  tudiant : **FATIMA CELIANE KARINE BOZOUNAH**  
Classe : **MASTER 1 DIRECTION ARTISTIQUE / TYPOGRAPHIE**

**Choix de votre modalit  de paiement**  
(merci d'indiquer votre choix en cochant une case)

**Par ch que,   envoyer   l' cole au 62 bd Arago 75013 Paris :**

Le ch que du montant du solde de la scolarit  (se reporter au tableau des formations) est   joindre **obligatoirement** avec votre dossier d'inscription. **Il ne sera encaiss  qu'  partir du 01/09/22.**

**Par pr l vement :**  
(joindre le formulaire SEPA compl t , dat  et sign  + RIB)

- 3  ch ances : 5 octobre 2022, 5 novembre 2022, 5 d cembre 2022
- 6  ch ances : 5 octobre 2022, 5 novembre 2022, 5 d cembre 2022, 5 janvier 2023, 5 f vrier 2023, 5 mars 2023

**Financier de la formation**  
(Nom/Pr nom/Date/Signature)  
**ANONDI ARISTIDE**

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**INSCRIPTION** : Elle sera effective après réception du présent dossier, dûment rempli et signé, accompagné des pièces demandées. Les paiements détaillés ci-dessous doivent être effectués au moment de l'envoi de votre dossier. A défaut d'envoi de ces paiements, votre inscription ne sera pas effective.

### **NOUVELLE INSCRIPTION :**

- Un chèque de 1350€ couvrant les frais d'inscription (450€) et les arrhes (900€) sera encaissé au moment de l'inscription. Ce paiement peut être fait par virement en joignant la preuve de virement à votre dossier.

### **RÉINSCRIPTION:**

- Un chèque de 900€ (arrhes) encaissé au moment de l'inscription. Ce paiement peut être fait par virement en joignant la preuve de virement à votre dossier.

---

## FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 450 €. Ils restent acquis à LISAA, même en cas de désistement. Les élèves s'inscrivant avant de connaître le résultat du Baccalauréat auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de renoncer à leur inscription en cas d'échec à cet examen ou de reporter le bénéfice de leur admission pendant un an.

En cas d'échec au Baccalauréat, les frais d'inscription seront remboursés, suivant demande expresse présentée exclusivement par courrier LRAR avant le 23/07/2022, accompagnée du relevé officiel de notes du Baccalauréat. Au delà, les frais d'inscription sont acquis à LISAA et ne peuvent être remboursés. Les étudiants ayant déjà effectué leur année scolaire en 2021/2022 à LISAA sont exonérés de frais d'inscription en cas de réinscription.

---

## ARRHES

Un chèque de 900 € doit être envoyé à l'école au moment de l'inscription. Le chèque sera encaissé au moment de l'inscription. Ce paiement peut être fait par virement en joignant la preuve de virement à votre dossier. En cas d'annulation de l'inscription ou après le délai de rétractation, il restera acquis à LISAA sans préjudice des autres indemnités dues.

---

## RÉTRACTATION

Les signataires de ce dossier disposent d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la date de signature de celui-ci. La rétractation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée AR (accusé de réception) avant l'expiration de ce délai (cachet de La Poste). Au-delà de ce délai, les sommes versées seront acquises à LISAA, conformément aux clauses de ce dossier.

---

## PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE 2022/2023

Les frais de scolarité sont à régler en deux temps:

- un paiement à l'inscription: Les arrhes de 900€, **par chèque ou par virement**, sont à joindre à votre dossier. Le chèque est encaissé au moment de l'inscription. Pour les nouvelles inscriptions, les frais d'inscription de 450€, **par chèque ou par virement**, doivent également être joints à votre dossier. Le chèque est encaissé au moment de l'inscription. Pour les nouvelles inscriptions joindre un **seul** chèque de 1 350 € (arrhes + frais d'inscriptions).
- un solde à payer en 1, 3 ou 6 fois, selon le choix à faire ci-dessous.

Le paiement du solde en une fois doit être fait **par chèque à joindre obligatoirement à votre dossier**. Ce chèque sera encaissé à compter du 1/09/22.

Le paiement en 3 ou 6 fois se fait uniquement par prélèvement automatique (remplir le mandat de prélèvement prévu à cet effet et joindre un RIB)

Je choisis de payer en :  1 fois  3 fois  6 fois

---

## ETUDIANTS ÉTRANGERS DE L'UNION EUROPÉENNE

Ce dossier d'inscription ne s'applique qu'aux étudiants français ou ressortissants de l'Union européenne. Les étudiants étrangers de l'UE devront avoir réglé, en une fois, l'intégralité de la scolarité au plus tard le 31 août 2022. Les étudiants hors Union européenne devront remplir le dossier d'inscription spécifique y compris pour les réinscriptions.

---

## COORDONNÉES BANCAIRES DE L'ÉCOLE

LISAA vous invite à faire vos paiements, de préférence, par chèque. Pour les frais d'inscription et autres montants dus à l'inscription, vous pouvez également effectuer un virement en joignant une copie de l'ordre à votre dossier d'inscription.

Nous vous prions d'indiquer le nom et le prénom de l'étudiant ainsi que la formation choisie dans l'ordre de paiement.

### **Crédit du Nord**

IBAN : FR76 3007 6023 5213 3775 0020 019

BIC : NORDFRPP

---

## OÙ ADRESSER MON DOSSIER D'INSCRIPTION ET MES PAIEMENTS

LISAA vous prie de renvoyer votre dossier d'inscription directement à l'école au 62 bd Arago 75013 Paris ou par mail en cas de signature numérique, avec toutes les pièces justificatives. Tous les chèques doivent être adressés à l'école au moment de l'inscription.

## DIRECTION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE\*

→ <input type="checkbox"/> Préparation mastère	6 990 €	900 €	6 090 €	3 x 2 100 €	6 x 1 100 €
→ Mastère - 4 <sup>e</sup> année					
<input type="checkbox"/> Spécialisation UX/UI Design	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Médias animés	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Communication 360°	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Motion 3D	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Stratégie UX Design	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input checked="" type="checkbox"/> Spécialisation Concept et typographie	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Brand Content	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
→ Mastère - 5 <sup>e</sup> année					
<input type="checkbox"/> Spécialisation UX	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Médias animés	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation Communication 360°	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €
<input type="checkbox"/> Spécialisation motion 3D	9 490 €	900 €	8 590 €	3 x 2 930 €	6 x 1 520 €

\* Les mastères en Direction artistique numérique (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année) peuvent s'effectuer en alternance. Contacter l'école pour connaître les modalités d'inscription

→ Diplôme de niveau 7 - Directeur(trice) Artistique numérique

Titre de Directeur/trice artistique numérique d'IDAA LISAA NSF 322t, enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par arrêté du 11 décembre 2018 publié au JO du 18 décembre 2018 - 120 crédits ECTS

<input type="checkbox"/> Frais d'inscription (6)	450 €	450 €
--	-------	-------

## PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)

<input type="checkbox"/> Stage de mise à niveau sur les outils infographiques (étudiants intégrant la 2 <sup>e</sup> année uniquement) Stage de pré-rentree — 2022/2023	450 € (à joindre dans le dossier d'inscription). Le chèque est rendu et/ou supprimé si l'étudiant ne souhaite plus participer au stage ou si le stage est annulé.
---	---

(1) Tarif en euros de la scolarité pour l'année 2022/23 pour un paiement en une fois - les tarifs ne sont valables que pour l'année 2022/2023 et sont susceptibles d'évoluer chaque année - Les tarifs pour le paiement en plusieurs fois incluent des frais de traitement et de gestion supplémentaires

(2) Les arrhes sont versées par chèque ou par virement et encaissées au moment de l'inscription - Elles ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription après le délai de rétractation

(3) Le paiement en une fois se fait OBLIGATOIREMENT par chèque à joindre au dossier mais encaissé à compter du 1/09/22

(4) Paiement par prélèvement le 5/10/2022, 5/11/2022 et le 5/12/2022

(5) Paiement par prélèvement le 5/10/2022, 5/11/2022, le 5/12/2022, le 5/01/2023, le 5/02/2023 et le 5/03/2023

(6) Les frais d'inscription sont dus pour toute première inscription et ne sont pas dus les années suivantes - Ils ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription après le délai de rétractation



# Engagement de caution

LISAA

CAUTION SOLIDAIRE - Obligatoire si vous optez pour la 2ème modalité de paiement - Document à remplir de façon manuscrite par la caution et à joindre obligatoirement au dossier en cas de financement de la formation par l'étudiant (Articles 2288 à 2320 du Code civil)

NOM : AMONDIS P PRÉNOM(S) : MOTTOH ARISTIDE  
DATE DE NAISSANCE : 27/01/1973 A : ABIDJAN NATIONALITÉ : IVOIRIEN  
ADRESSE : 1 Rue Camille Nasset MONTFAUET (AVIGNON)  
CODE POSTAL : 84140 VILLE : AVIGNON TÉLÉPHONE : 06 64 50 61 99  
E-MAIL : aristide.amondji@gmail.com  
PROFESSION : PHARMACIEN EMPLOYEUR : MEMO PHARMA EXPORT

Déclare, en parfaite connaissance des capacités financières de l'Etudiant (Prénom, Nom) : PORQUET FATIMA être solvable et se porter caution solidaire et indivisible de toute autre caution et de l'Etudiant pour toutes sommes dont celui-ci pourrait être débiteur à l'égard de LISAA (« le Créancier ») pour l'année scolaire 2022-2023, et renonce expressément au bénéfice de discussion et de division entre toutes cautions de ce dernier.

## Mention manuscrite à reporter obligatoirement :

« Je m'engage en qualité de Caution solidaire et indivisible de [prénom et nom de l'Etudiant] .....

(« l'Etudiant »), à payer au Créancier ce qui lui serait dû par l'Etudiant, en cas de défaillance de celui-ci, dans la limite d'un montant en principal et accessoires, de [en lettres et en chiffres] ..... euros, outre les frais de première demande et postérieurs visés à l'article 2295 du code Civil.

Je reconnais, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division ne pouvoir exiger du créancier qu'il poursuive d'abord l'Etudiant ou qu'il divise, le cas échéant, ses poursuites entre cautions »

Je m'engage en qualité de caution solidaire et indivisible de Mlle PORQUET FATIMA (« l'étudiante »), à payer au créancier ce qui lui serait dû par l'étudiante, en cas de défaillance de celle-ci, dans la limite d'un montant en principal et accessoires, de neuf mille quatre cent quatre vingt dix euros (9490), outre les frais de première demande et postérieurs visés à l'article 2295 du code civil.  
Je reconnais, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division ne pouvoir exiger du créancier qu'il poursuive d'abord l'étudiante ou qu'il divise, le cas échéant, ses poursuites entre cautions ».

Date 01/09/2022

Signature

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE, CONDITIONS CONTRACTUELLES ET JURIDIQUES

## FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité sont annuels et comprennent : frais d'inscription, d'études, supports de cours, mise à disposition de moyens pédagogiques et informatiques, accès aux infrastructures de l'Établissement, frais d'assurance « accident du travail scolaire ». Ils ne comprennent pas les fournitures scolaires de toutes natures. Certaines d'entre elles peuvent néanmoins être incluses dans les frais techniques de rentrée quand ceux-ci existent.

Ils ne comprennent pas les frais de contribution à la vie étudiants et de campus (CVEC), les frais liés à l'achat des fournitures et matériel personnels, des livres de cours, des logiciels personnels et des éventuels voyages d'études, à la charge des étudiants.

Dès confirmation de votre admission, il vous appartient de valider votre inscription par le dépôt de votre dossier complet et le versement de frais d'inscription pour toute nouvelle inscription à LISAA et des arrhes avant la date limite communiquée. Le solde est à régler selon les modalités choisies et précisées dans le tableau des frais de scolarité annuels, le 1er règlement ne constituant pas une facilité de paiement. Faute de règlement à l'inscription dans les conditions ci-dessus, votre inscription n'est pas effective et devient caduque, nonobstant votre admission.

## ÉTUDES EN ALTERNANCE : CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION / APPRENTISSAGE

Les contrats d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) sont possibles uniquement pour les candidats et cursus en alternance, éligibles. Pour toute (ré) inscription dans le cadre d'un tel contrat, les conditions financières sont celles transmises à l'entreprise d'accueil par LISAA, dès lors que l'étudiant est admis et qu'il a finalisé son inscription. Rappel : La réglementation en vigueur impose aux étudiants étrangers de passer leur 1<sup>re</sup> année à étudier en formation initiale pour prétendre à un contrat d'alternance.

LISAA peut assister les Candidats dans leurs recherches et démarches actives ; ce support gratuit ne constitue en rien une obligation quelconque, y compris de placement en entreprise.

L'Étudiant qui décide de s'inscrire sous statut « étudiant » est, en cas de signature ultérieure d'une convention de formation attachée à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, tenu de s'acquitter de l'acompte à l'inscription et de la CVEC.

Les arrhes versées seront remboursées dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la rentrée scolaire dès lors que la convention de formation signée par l'Entreprise est réceptionnée au moins 8 jours avant la date de la rentrée scolaire.

L'Étudiant sera, jusqu'à la date de début de la convention de formation attachée à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, facturé prorata temporis des heures d'enseignement réalisées, selon la modalité tarifaire choisie.

Les arrhes versées à l'inscription seront déduites du montant de la facture totale. Si le solde de la facture est en faveur de l'Étudiant, ce solde lui sera reversé dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la date de début du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Si le solde est en faveur de l'École, l'Étudiant aura trente (30) jours après la date de début du contrat de formation professionnelle pour s'en acquitter.

En cas de rupture du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, la poursuite du cursus se fera sous le statut Étudiant initialement choisi et conformément au présent contrat. L'Étudiant devra alors s'acquitter des sommes restant dues, de la date de rupture jusqu'au dernier jour des examens, ceci selon la modalité tarifaire choisie.

Il devra régulariser sa situation au regard de son statut étudiant. Il pourra également et sous sa responsabilité conclure un nouveau contrat de professionnalisation, dès lors que la durée restante du programme est supérieure à 6 mois.

En tout état de cause, il doit informer par courrier recommandé LISAA, au minimum quinze (15) jours avant la date d'effet de la rupture du contrat.

## MODALITÉ DE PAIEMENT CHOISIE

### 1 - PAIEMENT EN UNE FOIS

Il est entendu que cette modalité est un règlement au comptant, terme à échoir, des frais de scolarité annuels. Ces derniers, déduction faite des arrhes versées pour l'inscription, sont à régler en un seul paiement définitif, par chèque obligatoirement afin que l'étudiant soit considéré comme définitivement inscrit et éligible à la mise en œuvre du programme défini dans le présent dossier d'inscription. Le paiement par virement est également possible.

### Mode de paiement

Les moyens de paiement pour le paiement en une fois (y compris

pour les arrhes) sont les suivants :

• Virement bancaire : n'oubliez pas d'indiquer le nom et le prénom de l'Étudiant dans le libellé du virement.

Coordonnées bancaires :

Crédit du Nord

IBAN : FR76 3007 6023 5213 3775 0020 019

BIC : NORDFRPP

• Paiement par carte bancaire : contacter directement la comptabilité étudiants par mail

• Chèque à envoyer à l'école en indiquant le nom et le prénom de l'étudiant

### 2 - PAIEMENT ÉCHELONNÉ EN 3 OU 6 FOIS

Il est entendu que cette modalité est un règlement à échéance des frais de scolarité annuels. Les frais de scolarité annuels, déduction faite des arrhes, sont à régler selon les échéances définies dans la rubrique « FORMATIONS 2022-2023. CHOIX D'INSCRIPTION » du présent dossier, le 1er règlement ne constituant pas une facilité de paiement mais des arrhes.

### Accessibilité.

Tout financeur peut bénéficier de cette modalité. Il est nécessaire d'avoir un compte bancaire domicilié en France.

Tout étudiant peut bénéficier de cette modalité de paiement à condition d'avoir une personne se portant caution solidaire, ayant une activité en France et un revenu fiscal en France et un compte bancaire en France et après avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives demandées ci-dessous.

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions ci-dessus sera inscrit par défaut en paiement en une fois. Le dossier d'inscription doit être retourné signé, ainsi que les pièces justificatives et la caution solidaire dûment remplie et signée.

### Mode de paiement

Les moyens de paiement pour le paiement en 3 ou 6 fois sont les suivants :

• Prélèvement bancaire.

Mise en place du prélèvement bancaire :

1/ Un RIB doit être impérativement joint au présent dossier.

2/ Le mandat de prélèvement SEPA doit être rempli et dûment signé par le financeur.

3/ Les prélèvements seront réalisés sur le compte bancaire du financeur aux dates d'échéances définies pour la modalité choisie telles que précisées dans le tableau tarifaire du présent dossier.

• Garantie financière.

Un engagement de caution solidaire, inclus au présent dossier d'inscription, doit être dûment rempli et signé par la personne qui s'y engage afin d'assurer le paiement total des frais de scolarité en cas d'une éventuelle défaillance financière de l'étudiant. La caution est mise en garde de ce que la capacité financière de l'Étudiant peut ne pas être adaptée à son engagement financier.

Les pièces justificatives à fournir pour l'acceptation du paiement en 3 ou 6 fois par LISAA sont, pour la caution :

• Un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois.

• Une pièce d'identité recto verso.

• Un relevé d'identité bancaire (IBAN et BIC).

• Le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé.

### 3 - DÉFAUT DE PAIEMENT (HORS CONDITIONS DE RÉSILIATION DÉCRITES À L'ARTICLE « RÉSILIATION »)

En cas d'incident de paiement, de retard de paiement dans les délais impartis, de rejet de prélèvement bancaire, d'impayé d'une échéance, outre l'information obligatoire de la Caution, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-10 du code de commerce (taux BCE majoré de 10 points). Des frais forfaitaires de 50€ seront dus pour toute échéance impayée.

8 jours après 1<sup>re</sup> présentation d'une mise en demeure de payer adressée à l'Étudiant LISAA se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Étudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues (principal et accessoires) par lui-même ou par la Caution.

LISAA sera en droit de rendre immédiatement exigibles par anticipation, sans avoir à faire prononcer en justice la déchéance du terme, toutes sommes dues au titre du présent contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'Étudiant et à la Caution, en indiquant qu'elle se prévaut de la présente clause.

La déchéance du terme sera effective huit (8) jours après la 1<sup>ere</sup> présentation de ladite lettre restée sans effet, sans préjudice du droit de résilier le contrat dans les conditions prévues ci-après. Enfin, LISAA se réserve le droit d'user de tous recours légaux mis à sa disposition pour

recouvrer la totalité des sommes dues ainsi que tous dommages et intérêts. Des frais forfaitaires de 150€ pour une mise en demeure et de 250€ pour une injonction de payer seront dus en cas de procédure. Par ailleurs, tous les frais de contentieux supportés par LISAA (notamment frais d'huissier ou d'avocat) pour recouvrer les frais de scolarité seront à la charge du débiteur et s'ajouteront aux sommes dues.

## RÉSILIATION

Le montant annuel des frais de scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de l'établissement par rapport au nombre de places, au volume d'heures d'enseignement réparti dans un emploi du temps prévisionnel et indicatif. L'absence d'un étudiant n'a pas pour effet de réduire ces frais généraux. Aussi, aucun remboursement, ni réduction, ni report des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord entre les parties. Toute demande de résiliation et de remboursement devra pour être valable, se faire par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception (ou lettre suivie pour l'étranger) uniquement. Si les conditions du remboursement sont remplies, il sera effectué sous un délai de (trente) 30 jours.

### Disposition particulière

En cas de refus de visa (pour les étudiants de nationalité étrangère) ou d'échec à un examen nécessaire à l'admission dans notre établissement, l'inscription sera résiliée sans frais à condition d'en informer l'établissement, dans les huit (8) jours après l'obtention du refus de visa ou proclamation des résultats de l'examen, exclusivement et valablement par lettre recommandée avec accusé de réception (ou lettre suivie pour l'étranger), accompagnée d'un justificatif officiel.

### Assurance

L'Étudiant s'engage et se porte fort à l'égard de l'École et pour la durée de sa scolarité, à souscrire ou être couvert par une police d'assurance Responsabilité civile (personnelle, ou parentale à laquelle il est intégré) couvrant les dommages aux biens et aux personnes causés par lui, ainsi que ceux subis par le fait d'un tiers (avec les mentions : « garanties individuelles - dommages subis » et « responsabilité civile - dommages causés à un tiers »). Il en attesterà lors de son inscription (attestation de l'assurance indiquant l'Étudiant comme assuré pour les risques ci-dessus).

## 1 - RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE L'ÉTUDIANT OU DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL.

### Conditions de résiliation avant le début des cours :

• Résiliation reçue dans les quinze (15) jours suivant la date d'inscription : les sommes perçues seront intégralement remboursées.

• Résiliation reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription et au plus tard un mois avant le début des cours : une somme correspondant aux arrhes et aux frais d'inscription (le cas échéant) est conservée par l'établissement.

• Résiliation reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription et moins d'un mois avant le début des cours : une somme correspondant à un tiers (1/3) des frais de scolarité sera due et immédiatement exigible.

### Conditions de résiliation après le début des cours :

Après inscription définitive, si l'étudiant a commencé à suivre les cours, la totalité des frais de scolarité est due, sauf cas de force majeure, ou motif légitime et impérieux expressément décrit ci-dessous.

### Force majeure

Est considéré comme cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible subi par l'Étudiant au sens de l'article 1218 du code civil empêchant pour une période supérieure à trois mois ou de manière définitive celui-ci de poursuivre son cursus. Tel que le décès attesté par un document officiel, la maladie grave et invalidante attestée par un médecin et dont l'imprévisibilité et l'irrésistibilité sont prouvées, ou l'accident entraînant des blessures graves répondant aux mêmes caractéristiques. Dans ce cas, à réception du courrier LRAR requis, le contrat pourra être résolu de plein droit dans les conditions prévues à l'article 1351 du code civil et un remboursement maximum de 50% des frais de scolarité peut être envisagé sous réserve de présentation de justificatifs médicaux ou administratifs et d'acceptation de la demande de la part de l'établissement. Dès et déjà l'Étudiant accepte de se soumettre au contrôle d'un médecin désigné par l'École. En cas de refus de contrôle, ou de non confirmation par le médecin désigné par l'École de l'incapacité à suivre les cours supérieure à trois (3) mois, les frais de scolarité resteront intégralement dus dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 de la présente rubrique, ou tous autres dommages et intérêts.

### Motif légitime et impérieux

Est considéré comme motif légitime et impérieux la modification

substantielle et involontaire des conditions de ressources aboutissant à l'absence de revenus liée par exemple à une perte consécutive d'emploi, le décès du financeur ou des deux parents ou des représentants légaux.

## 2 - CONDITIONS DE RÉSILIATION POUR INEXÉCUTION DU CONTRAT PAR L'ÉTABLISSEMENT

Lorsque l'établissement n'est pas en mesure de fournir sa prestation pour des raisons de force majeure (fermeture de l'établissement pour l'année en cours, notamment en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle), en cas de suspension des cours pendant plusieurs semaines consécutives sans possibilité de récupération proposée par l'établissement et en cas d'annulation de la formation pour effectif insuffisant, le contrat pourra être résilié par l'étudiant et il pourra prétendre au remboursement des sommes payées correspondant aux prestations non servies et au paiement d'une indemnité calculée au prorata temporis de l'interruption du service de la prestation, sur la base des frais annuels de scolarité. Les interruptions partielles ou totales des cours donnant lieu à récupération ou accès à d'autres modalités d'enseignement (enseignement à distance, par exemple), y compris avec prorogation de la durée de la scolarité, ne sont pas assujetties à ces dispositions.

## 3 - RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT ET IMPUTABLE À L'ÉTUDIANT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'étudiant, son représentant légal ou son financeur, le présent contrat sera résilié de plein droit:

- En cas de défaut de paiement, et quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse, l'établissement aura la faculté de résilier le présent contrat de plein droit.
- En cas d'exclusion définitive prononcée comme sanction pour non-respect du règlement intérieur de l'établissement, tel que porté à la connaissance de l'étudiant.
- En cas d'absence non justifiée de plus de six (6) semaines consécutives, laquelle sera considérée par l'établissement comme une démission entraînant automatiquement la radiation de l'inscription de l'étudiant.

Dans tous ces cas de résiliation, le solde des frais de scolarité demeure acquis à l'école et devient immédiatement exigible.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### CONDITIONS GÉNÉRALES

La réussite des études exige des moyens, un confort, un climat de travail propices à l'épanouissement des étudiants. Ceci ne peut avoir lieu que dans un cadre clairement défini et librement accepté par tous. Le programme pédagogique peut être modifié à tout moment dans l'intérêt des élèves, dont seul LISAA est décisionnaire.

### ASSIDUITÉ

Les étudiants prennent connaissance des horaires précis des cours lors de la rentrée scolaire. Leur assiduité est requise et leur présence à tous les cours, est exigée et contrôlée. Les absences et retards doivent être annoncés au secrétariat dans les 24 heures, et justifiés dès le retour de l'étudiant par un document officiel (certificat médical ou convocation officielle). Les absences ou retards planifiés d'avance doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction qui en contrôle le motif.

### CONTRÔLE DES ÉTUDES

Les étudiants sont astreints au cours de leur scolarité à effectuer un certain nombre de rendus. Ces travaux sont réalisés soit dans les ateliers de l'établissement, soit en dehors des cours, à un rythme établi

par le professeur responsable du cours. Un travail personnel important devra être accompli par l'étudiant en complément des heures de cours. Les travaux font l'objet d'appréciations et de notations. Ces notes permettent de suivre l'évolution du niveau de l'élève et d'apprécier le travail et l'effort fournis. Tout travail non rendu dans les temps sera noté zéro. Les fiches d'évaluation sont envoyées aux responsables de l'étudiant. L'enseignement est complété de jurys, également évalués, organisés pour préparer l'étudiant à présenter son dossier personnel.

### RÈGLES DU VIVRE ENSEMBLE

Les étudiants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse envers les autres étudiants, les enseignants, la direction et le personnel de l'administration de l'établissement, ainsi que des locaux et moyens mis à leur disposition.

### DISCIPLINE

Les manquements aux obligations d'assiduité et aux règles du vivre ensemble visées ci-dessus, feront l'objet d'une médiation de la direction et pourront faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion si le comportement défaillant de l'étudiant perturbe la cohésion du groupe «classe» ou de l'établissement. Toute procédure disciplinaire sera contradictoire et toute sanction définitive sera précédée, sauf impossibilité légitime, d'un avertissement ou d'une mise en demeure afin de permettre à l'étudiant d'être entendu et/ou de se ressaisir. Une décision d'exclusion disciplinaire exclut le remboursement des frais de scolarité.

### PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

En fin d'année, l'ensemble des notes se répartira dans les différentes unités d'apprentissage. Une moyenne de dix pour chacune des unités déterminera le passage en année supérieure. Un stage obligatoire dont la durée est définie par LISAA et adaptée au cursus poursuivi peut être requis dans le cadre de la scolarité pour obtenir le diplôme. Celui-ci fera alors l'objet d'un rapport écrit évalué. Un minimum d'unités est requis pour avoir droit au rattrapage avant la fin du premier semestre de l'année suivante. A défaut d'atteindre ce minimum, un redoublement sera proposé si l'étudiant souhaite poursuivre ses études à LISAA.

### OBTENTION DU DIPLÔME

Une moyenne minimale de dix est exigée dans chacune des unités d'apprentissage, au projet de fin d'études et au stage en entreprise afin d'obtenir le diplôme. En cas d'insuffisance de niveau, il ne sera octroyé qu'une attestation de présence. Toute décision prise par la direction de LISAA et le jury, face aux résultats de fin d'études ou de jury est sans appel. Le paiement intégral des frais de scolarité, au même titre que son assiduité et ses résultats, conditionne la validation des unités d'apprentissage par l'étudiant, et donc l'obtention et la remise du diplôme.

### UTILISATION DES TRAVAUX D'ÉLÈVES

Les travaux d'élèves réalisés dans le cadre de la scolarité pourront être utilisés par LISAA à des fins d'exposition et de reproduction.

### ECTS

L'ECTS, acronyme de European Credit Transfer System, ou «Système européen de transfert et d'accumulation de crédits», a pour but de donner une meilleure transparence aux cursus, de faciliter la reconnaissance des études à l'étranger et donc de favoriser la mobilité étudiante. Devenu l'un des éléments centraux du processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur européen, il est le seul système de crédits testé et employé avec succès à travers l'Europe.

## DONNÉES PERSONNELLES

(Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Les données qui vous sont demandées pour remplir votre Dossier d'Inscription comportent des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que les personnes destinataires de vos bulles tins de notes, finançant votre scolarité, caution, ou celles à contacter en cas d'urgence, dont le traitement réalisé par IDAA en tant que Responsable de ce dernier est nécessaire aux fins des intérêts légitimes qu'il poursuit de pouvoir assurer la gestion et le suivi de votre inscription ainsi que la gestion et le suivi pédagogique, administratif et financier de votre scolarité, et l'envoi d'informations sur nos autres formations et celles proposées par le Groupe GALILEO GLOBAL EDUCATION, susceptibles de répondre à vos choix d'orientation. Les données traitées sont celles collectées dans le présent formulaire. Elles ont un caractère obligatoire.

Les données que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de Responsable du traitement. Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Ces dernières sont ainsi adressées, le cas échéant à nos sous-traitants et nos prestataires de service pour réaliser les prestations que nous leur confions au titre des finalités de traitement ci-dessus, ou encore à des tiers ou à des autorités légalement habilitées, pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données à caractère personnel peuvent, lors de certaines opérations, faire l'objet d'un transfert dans des pays situés dans ou hors de l'Union européenne. Dans l'hypothèse d'un transfert vers un pays situé hors de l'Union européenne, les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé en Europe sont mises en place.

Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre inscription et de votre scolarité, augmentée, le cas échéant, de la durée de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données vous concernant. Lorsque votre consentement constitue la base légale du traitement, vous disposez du droit de retirer votre consentement, à tout moment, sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Toute demande devra être valablement formulée par courrier recommandé avec accusé de réception accompagnée d'une pièce d'identité à l'adresse du siège social du Responsable de traitement. Pour plus de détails : <http://www.lisaa.com/fr/mentions-legales>.

## RÉCLAMATIONS

Toute réclamation sera adressée par l'étudiant par voie postale à l'adresse de l'École. Si, malgré la réponse apportée par l'école à sa réclamation, l'étudiant considère que les raisons de sa réclamation subsistent, il a la faculté de saisir le médiateur de la consommation ([www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)) conformément aux articles L151-1 et suivants du Code de la consommation.

## ENGAGEMENTS

LISAA s'engage à mettre en œuvre un programme correspondant au cursus choisi, aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de l'année scolaire, une place dans son établissement dans la section choisie, sous réserve du respect par l'étudiant de son propre engagement (cf. «Engagement de l'étudiant»).

## ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT, DU REPRÉSENTANT LÉGAL et du FINANCEUR (\*)

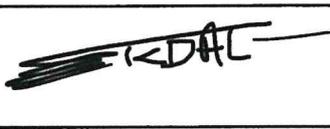
Je déclare et reconnais par ma signature ci-dessous, que le cursus choisi me correspond, et d'accepter après avoir pris connaissance, les conditions générales d'inscription et l'ensemble de la documentation qui m'a été remise ou portée à ma connaissance à cet effet, pour choisir mon cursus. Je m'engage à les respecter, y compris le règlement intérieur de l'établissement dont je reconnais avoir également pris connaissance préalablement à la signature du présent dossier d'inscription. Je déclare avoir une parfaite connaissance de ce que sur la base de la présente inscription, que je reconnais valable, ferme et définitive, LISAA engagera pour sa part les dépenses et moyens relatifs à l'année scolaire souscrite et que, par la remise du présent dossier d'inscription, je m'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour cette scolarité dans les conditions convenues et décrites aux présentes.

le 17/03/22

## SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT



## SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX ET/OU FINANCIERS DE LA SCOLARITÉ



## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER**

- Copie de la pièce d'identité de l'étudiant
- 1 Photo
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire à venir
- Copie de la pièce d'identité du financeur
- Justificatif de domicile du financeur
- RIB du financeur
- Avis de virement ou chèque des arrhes pour les réinscriptions ou des arrhes et des frais d'inscription (pour les nouveaux inscrits) et chèque de solde de la scolarité en cas de paiement en une fois
- Certificat de scolarité ou copie du baccalauréat, pour la 1<sup>ère</sup> année uniquement
- Copie de la pièce d'identité du responsable légal, pour les étudiants mineurs uniquement
- Engagement de caution manuscrit, en cas de financement par l'étudiant

# FORMATIONS 2022-2023. CHOIX D'INSCRIPTION

	PRIX DE LA FORMATION <sup>(1)</sup>		SOLDE A PAYER EN		
	ARRHES <sup>(2)</sup>		1 FOIS <sup>(3)</sup>	3 FOIS <sup>(4)</sup>	6 FOIS <sup>(5)</sup>
<input type="checkbox"/> Année préparatoire	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €
<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année Arts appliqués - Design	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €

## BACHELOR CONCEPTEUR DESIGNER GRAPHIQUE

### Design graphique

<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €
<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année (en anglais)	8 390 €	900 €	7 490 €	3 x 2 560 €	6 x 1 330 €
<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année	9 090 €	900 €	8 190 €	3 x 2 800 €	6 x 1 450 €
<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année (en anglais)	9 290 €	900 €	8 390 €	3 x 2 860 €	6 x 1 480 €
<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> année	9 090 €	900 €	8 190 €	3 x 2 800 €	6 x 1 450 €
<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> année (en anglais)	9 290 €	900 €	8 390 €	3 x 2 860 €	6 x 1 480 €

### Motion Design

<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €
<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année	9 090 €	900 €	8 190 €	3 x 2 800 €	6 x 1 450 €
<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> année	9 090 €	900 €	8 190 €	3 x 2 800 €	6 x 1 450 €

### Illustration

<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €
<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année	9 090 €	900 €	8 190 €	3 x 2 800 €	6 x 1 450 €

→ Diplôme de niveau 6 - Concepteur-designer graphique

Titre de Concepteur-designer graphique d'IDAA-LISAA — NSF 322t, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par arrêté du 30/07/2018 publié au Journal officiel du 07/08/2018 - 180 crédits ECTS

## SOCIAL MEDIA

<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année	7 790 €	900 €	6 890 €	3 x 2 360 €	6 x 1 235 €
--	---------	-------	---------	-------------	-------------

Titre de "Chargé.e de communication" délivré par ESGCV - IICP, NSF 320 - niveau 6. Enregistré au RNCP par décision de France Compétences en date du 23/07/2020.

- (1) Tarif en euros de la scolarité pour l'année 2022/23 pour un paiement en une fois - les tarifs ne sont valables que pour l'année 2022/2023 et sont susceptibles d'évoluer chaque année - Les tarifs pour le paiement en plusieurs fois incluent des frais de traitement et de gestion supplémentaires
- (2) Les arrhes sont versées par chèque ou par virement et encaissées au moment de l'inscription - Elles ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription après le délai de rétractation
- (3) Le paiement en une fois se fait OBLIGATOIREMENT par chèque à joindre au dossier mais encaissé à compter du 1/09/22
- (4) Paiement par prélèvement le 5/10/2022, 5/11/2022 et le 5/12/2022
- (5) Paiement par prélèvement le 5/10/2022, 5/11/2022, le 5/12/2022, le 5/01/2023, le 5/02/2023 et le 5/03/2023
- (6) Les frais d'inscription sont dus pour toute première inscription et ne sont pas dus les années suivantes - Ils ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription après le délai de rétractation

**Liste des professions et des catégories socio-professionnelles**

<b>Code (*)</b>	<b>Libellé</b>
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>	
10	Agriculteurs exploitants
<b>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES</b>	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</b>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>EMPLOYES</b>	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
<b>OUVRIERS</b>	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
<b>RETRAITES</b>	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
<b>AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PEOFSSIONNELLE</b>	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(\*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements